

Faculté des Sciences économiques et sociales

Séparer pour profiler, diviser pour renforcer

(dia 1)

Chers Participants au Dies Academicus 2012, je vous souhaite la bienvenue.

Comme Monsieur le Recteur m'a demandé de vous présenter la Faculté des SES en 20 minutes, je commence donc immédiatement par vous faire découvrir la genèse de la Faculté de ... Droit !

(dia 2) En février 1751, une Ecole de Droit est fondée à Fribourg. Elle est transformée dans un premier temps en Académie de Droit puis en Faculté de Droit en 1882. On y annonce alors que l'"enseignement du droit est complété par des cours d'économie politique".

(dia 3) Si vous me permettez une comparaison biblique, on peut assimiler cette Faculté de Droit à Adam, où Eve, la Faculté des Sciences économiques et sociales, est encore à l'état de côte. Comme le montre cette reproduction d'une œuvre de Claude-Marie Dubufe, Adam est un peu perdu en cherchant le paradis.

(dia 4) Ce paradis lui est ouvert 7 ans plus tard, en 1889, lors de la fondation de l'Université de Fribourg, sous l'impulsion du Conseiller d'Etat Georges Python.

(dia 5) Il s'écoule une soixantaine d'année avant qu'Adam ne ressente ses premières douleurs costales. Elles se manifestent par une demande de l'Association suisse des étudiants en sciences économiques qui soumet au Conseil d'Etat un mémoire tendant, je cite, "à la création d'une Faculté autonome des sciences économiques".

(dia 6) La réponse du Conseil d'Etat au Recteur Vasella consiste à botter en touche, très diplomatiquement. Je cite : "Nous vous prions de soumettre cette question à l'examen critique de la Faculté de Droit d'abord, puis du Sénat. Le côté technique du problème nous intéresse particulièrement et nous désirons obtenir, soit de la Faculté, soit du Sénat, un avis motivé sur cette requête."

La lettre qui accompagne cette réponse officielle est nettement moins diplomatique **(dia 7)**. Vous la découvrez à l'écran, retranscrite pour être plus lisible. Je cite :

"Monsieur le Recteur,

La requête dont il est officiellement question dans la lettre ci-jointe est, je pense, un épisode de la guerre civile Faculté de droit / Bongras. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir quel sera "l'avis motivé" de la Faculté. Si l'on fait abstraction des personnes, le problème mérite cependant

d'être étudié objectivement. Pour ma part, il me semble que le succès des sciences économiques dépend du nombre et de la qualité des professeurs qui les enseignent et non de leur organisation administrative. J'ai donc du mal à voir autre chose, dans cette requête, qu'une tentative d'émancipation du professeur Bongras."

Le "rififi" auquel il a été fait référence dans la presse locale ces derniers jours n'est donc rien d'autre que la poursuite d'une tradition de discussions animées, tradition qui apparemment se transmet de génération en génération.

(dia 8) Finalement, le 6 décembre 1951, le Sénat rejette la proposition de l'Association suisse des étudiants en sciences économiques car elle émane d'un groupe d'étudiants et pas du milieu de la Faculté, qui s'est elle-même prononcée, à l'unanimité sauf une abstention pour le maintien de la situation.

(dia 9) Durant cette période de réflexion, un Institut des sciences économiques et sociales est fondé en 1950 et ses statuts sont approuvés en 1952. En 1955, la Faculté propose de changer son nom en Faculté de Droit et des Sciences Sociales et Politiques. Il est intéressant de noter que la traduction allemande ne correspond pas exactement à la version française.

(dia 10) Comme cette proposition est envoyée au Directeur de l'Instruction publique plus de trois mois après la prise de décision par la Faculté, le Conseil de l'Université a eu largement le temps de préparer une autre proposition **(dia 11)**, "Faculté de Droit et des Sciences économiques et Sociales", le nom qui sera finalement adopté.

(dia 12) Le 1^{er} décembre 1970 marque la scission de la Faculté en une section juridique et une section des sciences économiques et sociales. La véritable séparation en deux Facultés a lieu le 1^{er} août 1989, à l'occasion du centenaire de l'Université de Fribourg.

Comme souvent, dans les événements historiques, il y a des témoins privilégiés qui vivent l'action de l'intérieur. En consultant la liste des personnes qui ont reçu parmi les dernières licences délivrées par la Faculté de Droit et des Sciences économiques et sociales, en octobre 1988 **(dia 13)**, on y découvre le nom d'Isabelle Chassot. Cette connaissance interne de ce qui allait devenir deux Facultés distinctes ne pouvait que la destiner à occuper le poste de Directrice de l'Instruction publique, de la culture et du sport !

(dia 14) La séparation est proposée officiellement au Recteur Augustin Macheret par le Doyen Pierre Tercier, qui l'argumente de manière explicite dans le "Rapport du Recteur 1987-1988". On y trouve notamment des arguments tels que : **(dia 15)**

- la faculté n'a qu'un caractère formel avec ses deux sections séparées ;
- le secours d'une faculté commune ne suffit plus pour promouvoir l'interdisciplinarité ;
- la dénomination de "sections" prête à équivoque ;
- la séparation n'aurait pas d'incidence financière.

(dia 16) La décision concernant la séparation en une Faculté de Droit et une Faculté des Sciences économiques et sociales est définitivement approuvée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 20 janvier 1989.

A titre personnel, je me suis toujours posé la question de savoir si le Professeur Tercier aurait validé cette décision si il avait su que, à partir de 2005 **(dia 17)**, il aurait une vue imprenable sur le bâtiment de la Faculté des SES à chaque fois qu'il sort de chez lui !

(dia 18) Si vous permettez que je reprenne ma comparaison biblique, Eve a quitté son statut costal et elle est là, et même bien là. La question est de savoir comment elle s'est développée, depuis la genèse de la Faculté de Droit.

(dia 19) J'ai tiré la plupart des informations qui suivent d'un ouvrage qui a été publié sous la direction du premier Doyen de la Faculté des SES, le Professeur Maurice Villet, à l'occasion du centenaire de l'Université et de la fondation de la Faculté des SES.

(dia 20) Les premiers cours, "Soziologie und Volkswirtschaft" et "Economie politique" ont été donnés par des ecclésiastiques, le Père Albert-Maria Weiss et Monseigneur Jean-Baptiste Jaccoud. Des cours de "Nationalökonomie und Finanzwissenschaft" et de "Wirtschaftsgeschichte" viennent renforcer cet enseignement en économie politique. Le premier cours quantitatif, un cours de "statistiques", est donné à partir de 1895 et le premier cours avec une saveur d'économie d'entreprise, intitulé "Sciences commerciales", est offert à partir de 1906.

(dia 21) La première chaire de statistiques de Suisse est créée ici, à Fribourg, en 1906. Le professeur Hans Schorer, qui offrait également "Finanzwissenschaft", dans les deux langues, possède une particularité digne du livre des records : il a enseigné durant 50 ans, soit 100 semestres, avant de prendre une retraite bien méritée à 80 ans !

L'offre en économie d'entreprise a été complétée par des cours de "Soziologie und Wirtschaftskunde" et de "Gestion d'entreprise" dans les années 35-36.

De son côté, dans les années 50, l'enseignement en économie politique est renforcé par les cours du professeur Valarché en "Histoire des faits et des doctrines économiques".

(dia 22) Sur cette photo, prise lors de la Fête-Dieu 1956, on aperçoit le professeur Valarché, alors doyen de la Faculté de Droit et de Sciences économiques et sociales. J'espère que l'Université a conservé les petits tapis, qui pourront être utiles si certaines modifications de la loi sur l'Université sont acceptées. En effet, les doyens pourront s'agenouiller pour faire allégeance au Recteur, vu qu'il est prévu que les doyens soient proposés par les facultés et approuvés par le Recteur. Il est également suggéré que le mandat de doyen passe à 4 ans, renouvelable. Dans ces conditions, il est garanti que les doyens termineront leur décanat sur les genoux !

(dia 23) 1958 voit la fondation de l'IAUTOM. Derrière cette abréviation étrange se cache l'Institut pour l'automation et la recherche opérationnelle, qui est en fait le premier département

d'informatique de Suisse, et même d'Europe. Ses trois buts sont d'enseigner l'informatique et la recherche opérationnelle, d'assurer des mandats de recherche et d'entretenir des relations avec les milieux économiques. Son premier ordinateur, un LGP-30, ressemblait à l'objet de la photo de gauche alors que la photo de droite montre deux éléments qui appartiennent au patrimoine historique de l'Université de Fribourg, la plaque de l'institut et le professeur Jürg Kohlas, qui a assuré le développement du Département d'Informatique durant plusieurs années.

(dia 24) Un institut de journalisme voit le jour en 1966, offrant une formation pratique sur les techniques d'écriture, de radio et de vidéo, donnée par des professionnels des médias. Avec l'arrivée du professeur Jean Widmer, une approche plus sociologique des médias est offerte aux étudiants, les aidant à comprendre leur fonctionnement.

(dia 25) En 1976, sous l'impulsion du professeur Ernst-Bernd Blümle, qui avait compris qu'il fallait tirer avantage des qualités humaines, le "Verbandsmanagement Institut" est créé. Il dispense depuis lors une formation continue en management des associations et des organisations à but non lucratif. Il a par ailleurs développé un élément connu internationalement : le modèle de management de Fribourg.

(dia 26) C'est en 1995 qu'est fondé l'"International Institute of Management in Telecommunications". Il dispensait initialement une formation continue en management des télécommunications, mais il a depuis élargi son offre au management des technologies de l'information, de la communication et des énergies, ce qui justifie sa nouvelle appellation de "International Institute of Management in Technology". Depuis sa création, l'IIMT est dirigé par la professeur Stephanie Teufel, qui sera la prochaine doyenne de la Faculté des Sciences économiques et sociales. Une femme succèdera donc à deux barbus.

(dia 27) L'offre de cours s'est également diversifiée en gestion d'entreprise, par l'engagement du professeur Eric Davoine pour les ressources humaines et du professeur Dirk Morschett en "International Management".

(dia 28) En 2008, l'Université de Fribourg décide de renforcer la sociologie dans la Faculté des Lettres, ce qui se traduit par la migration de certains professeurs et étudiants. De plus, l'Université propose de développer un enseignement en français dans le cadre de la science des médias et de la communication.

(dia 29) Et maintenant, comment Eve va-t-elle continuer à se développer ? La Faculté des SES est manifestement à l'heure des choix. D'une part, avec 4 professeurs en économie politique à nommer à brève échéance, elle doit déterminer quel type d'économie politique elle veut offrir à ses étudiants : plutôt quantitative, plutôt humaniste ou une subtile combinaison des deux.

(dia 30) En fonction de ce choix et d'autres faits, elle devra peut-être songer à changer de nom, pour s'intituler "Faculté des Sciences économiques et de la communication". Certes, le terme "communication" peut revêtir plusieurs significations.

(dia 31) Il y a bien sûr la communication technique, liée au traitement de l'information, dont nous avons tous subi un jour ou l'autre les sautes d'humeur. Il y a également la communication visuelle qui peut se traduire par des titres accrocheurs. Nous sommes tous conscients que la communication, sous quelque forme que ce soit, est devenue incontournable. Il faut juste la mettre à profit pour se comprendre et trouver des solutions constructives.

(dia 32) Sinon, comme ces nains, nous ferons éternellement du "sur-place". En menant sérieusement nos réflexions, sans passion et dans un esprit constructif, peut-être arriverons-nous à la conclusion qu'il est temps de songer à une nouvelle séparation de la Faculté, **(dia 33)** donnant ainsi naissance d'une part à une Faculté des Sciences économiques et de gestion, comme cela mûrit à l'Université de Genève, et, d'autre part, à une Faculté des Sciences de la communication et des médias, où il faudra définir si elle devra être bilingue ou pas. Les arguments évoqués par le Professeur Tercier en 1988 peuvent être repris aujourd'hui dans leur quasi-intégralité pour justifier une nouvelle séparation.

Voilà donc quelques pistes de réflexion pour l'avenir immédiat.

(dia 34) Pour terminer, j'aimerais citer quelques principes de Paul de Sury d'Aspremont, enseignant de journalisme dans les années 30, principes que j'ai essayé d'appliquer dans la préparation de cette présentation. Je cite :

"Le programme de la presse honnête doit être le suivant :

Intéresser, non exciter les passions.

Instruire, non dénaturer la vérité.

Renseigner, non inventer.

Distraire, non corrompre.

Tuer l'erreur, chérir l'homme."

Pour chérir l'homme, je ne peux que conclure cette présentation en remerciant **(dia 35)** Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Roch, qui a soutenu de manière directe des activités de notre Faculté. En effet, avec d'autres collègues, j'ai eu la chance de co-organiser des congrès scientifiques en Valais et, à plusieurs reprises, nous avons reçu un conséquent soutien financier de la part du canton du Valais, grâce à Monsieur le Conseiller d'Etat. Lors de notre congrès de cette année, Monsieur Roch n'a malheureusement pas pu se joindre à nous, retenu par d'autres obligations. En conséquence, Monsieur le Conseiller d'Etat, je vous apporte la preuve que Monsieur Stefan

Bumann a bien fait son discours et qu'il a bien remis le cadeau de l'Etat du Valais à qui de droit !
Un grand merci encore pour votre soutien, cher Monsieur Roch !

(dia 36) Je vous remercie de votre attention.

Marino Widmer

Fribourg, le 14 novembre 2012

Un grand merci à toutes les personnes qui, de manière directe ou indirecte, ont contribué à la réalisation de cette présentation. Par ordre alphabétique du nom de famille :

- *Claudio Fedrigo*, Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg
- *Christine Fracheboud*, Archives de l'Université de Fribourg
- *Jürg Kohlas*, Département d'Informatique de l'Université de Fribourg
- *Hans Lichtsteiner*, Verbandsmanagement Institut, Universität Freiburg
- *Mustapha Obbad*, Décanat de la Faculté des Sciences économiques et sociales, Université de Fribourg
- *Nathalie Rappo*, Direction Académique de l'Université de Fribourg
- *Marianne Perroud*, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, Fribourg
- *Sylviane Pilloud*, Département d'Informatique de l'Université de Fribourg
- *Sylvia Wolz*, Décanat de la Faculté des Sciences économiques et sociales, Université de Fribourg